

PROGRAMME

Résidences services et copropriété

REF : COP-023

Le développement des résidences services, lié à leur attractivité fiscale, a entraîné de nombreuses questions sur cette gestion spécifique. Elle n'échappe pas aux relations propriétaires/bailleurs - copropriétaires - syndic, suivant le montage retenu.
En copropriété, plus particulièrement, s'y ajoutent des règles propres, destinées à protéger les intérêts des différentes parties, notamment ceux des personnes âgées ou des étudiants.

Les textes : Loi du 10 juillet 1965 & décret du 17 mars 1967; Loi ENL du 13 juillet 2006 ; ASV du 28 décembre .2015

Lien du site boutique :<https://urlz.fr/hJsf>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de gérer une résidence service en copropriété

Contenu de la formation

- Qu'est-ce qu'une résidence services ?
 - Le montage de l'opération
 - Les prestations
 - Les différents «types» de résidence service
 - Distinction entre les différents établissements recevant des «seniors»
- Statut juridique de la résidence services
 - Définition et objet
 - Location d'un logement dans une résidence services
 - Création d'un conseil de résident
- Fonctionnement de la résidence service en «copropriété»
 - Résidence services 1ère génération et 2è génération
 - Services collectifs et les services individualisables
 - Choix du prestataire
 - Création d'un conseil des résidents
 - Rôle accru du conseil syndical
 - Action spécifique du syndic

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, gestionnaires de résidences avec services, avocats, administrateurs judiciaires

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**Pré-requis**

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation**Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOU - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOU - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)